

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 1^{er} septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 25 août 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Etaient présents : Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA, M. Pascal BOITEL a donné pouvoir à M. François RUDEL, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Yves FERRIER

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Olivier BOULICAUD, M. Marien DUFOURD,

Secrétaire de séance : Mme Laïla MEILLAUD

2023-46 : TARIFS MUNICIPAUX POUR LES T-SHIRTS « MANIFESTATIONS »

M. le Maire explique à l'assemblée que des t-shirts siglés « Mur sur Allier » ont été achetés pour être distribués aux bénévoles œuvrant sur les manifestations communales, chaque bénévole étant responsable de l'entretien de son t-shirt et devant le rapporter à l' élu en charge de l'organisation après la manifestation.

Dans l'hypothèse où un bénévole souhaiterait conserver son t-shirt ou aurait détérioré son t-shirt, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- achat du t-shirt : 10 €
- retour d'un t-shirt abîmé : 15 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 19 voix pour et 5 abstentions (MM. Pascal BOITEL, Bernard GIRAUD, René LEMERLE, François RUDEL et Mme Adeline ROUX),

- **APPROUVE** les tarifs tels que détaillés ci-dessus,

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 4 septembre 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 4 septembre 2023

Le Maire

Jean DELAUGERRE